



Genève, le 26 juin 2024

## Le Conseil d'Etat

2740-2024

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
Monsieur Albert Rösti  
Conseiller fédéral  
3003 Berne

### **Concerne : consultation sur le Plan sectoriel des transports, partie Transport souterrain de marchandises**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur le projet de plan sectoriel des transports mentionné en objet et vous transmettons, en annexe, nos réponses au questionnaire.

De manière générale, le canton de Genève salue l'initiative de la Confédération d'élaborer une partie spécifique du plan sectoriel des transports dédiée au transport souterrain de marchandises, les responsabilités en matière d'aménagement dans ce domaine devant être clarifiées.

Si le projet d'une infrastructure souterraine nationale pour le transport de marchandises se concrétise, notre canton souhaite que son territoire soit raccordé dans les meilleurs délais. En effet, une étude d'opportunité menée conjointement avec le canton de Vaud a mis en évidence l'impact économique positif d'un tronçon lémanique, si celui-ci était connecté à un réseau national. Nous sommes aussi convaincus qu'il s'agit d'un des moyens principaux pour décarboner la logistique des matériaux et atteindre nos objectifs de transition écologique.

Nous nous prononçons globalement de façon favorable vis-à-vis du plan sectoriel des transports, partie transport souterrain. Nous tenons toutefois à insister sur l'importance de prendre en compte les intérêts cantonaux le plus en amont possible, en anticipation des planifications de Cargo Sous Terrain, notamment dans le cadre de la révision de notre Plan directeur cantonal.

Par ailleurs, le canton de Genève souhaite la mention explicite d'une coordination dans le but de renforcer la complémentarité du transport souterrain et du transport ferroviaire de marchandises entre les parties "transport souterrain de marchandises" et "rail".

Enfin, les études réalisées jusqu'à présent ont démontré la pertinence d'un embranchement Cargo Sous Terrain à l'aéroport international de Genève, pour l'approvisionner mais aussi pour réceptionner et envoyer le fret aérien y transitant. De ce fait, il nous paraît nécessaire d'anticiper le fait que seront concernés, non seulement l'aéroport international de Zürich, mais également, dans un second temps, celui de Genève.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

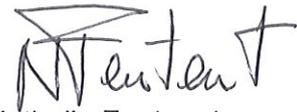
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :



Nathalie Fontanet

## **Questionnaire consultation fédérale: Plan sectoriel des transports partie transport souterrain de marchandises**

### **Êtes-vous d'accord avec les objectifs et principes de planification et de réalisation d'infrastructures de transport souterrain de marchandises mentionnées dans le SUG ?**

Le canton de Genève salue l'initiative de la Confédération d'élaborer une partie spécifique du plan sectoriel des transports dédiée au transport souterrain de marchandises, les responsabilités en matière d'aménagement dans ce domaine devant être clarifiées.

Si le projet d'une infrastructure souterraine nationale pour le transport de marchandises se concrétise, le canton de Genève souhaite que son territoire soit raccordé dans les meilleurs délais. En effet, une étude d'opportunité menée conjointement avec le canton de Vaud a mis en évidence l'impact économique positif d'un tronçon lémanique, si celui-ci était connecté à un réseau national.

p.7 et 8: Le canton de Genève exprime toutefois son inquiétude quant à la répartition des compétences proposées, à savoir que la Confédération définit un corridor et les zones dans lesquels les hubs doivent être placés. Le choix des périmètres de planification dans lesquels les hubs doivent prendre place est particulièrement délicat dans un canton-ville comme Genève réunissant des contraintes importantes en matière d'aménagement. Le canton de Genève estime donc indispensable d'avoir son mot à dire dans le choix de ces périmètres qui devront être dotés d'un hub, en raison également des coordinations entre les infrastructures de transport, les surfaces commerciales, industrielles et d'habitat qu'ils nécessiteront. De même, il paraît nécessaire que la Confédération et les cantons puissent définir ensemble le corridor où les tunnels seront construits. Cette collaboration entre cantons et Confédération est mentionnée en page 15, mais n'apparaît pas au préalable.

p. 8: La répartition des compétences en matière d'approbation des plans n'appelle pas de commentaires de notre part car il paraît judicieux que la Confédération soit à même d'harmoniser le système, tandis que les cantons doivent planifier les échanges avec les infrastructures extérieures (réseaux routiers notamment).

p.11. Concernant la coordination nécessaire entre la partie rail et la partie transport souterrain de marchandises du plan sectoriel des transports, il nous paraît utile d'ajouter que la coordination doit aussi avoir pour but de renforcer la complémentarité entre les modes ferroviaire et souterrain et éviter la concurrence avec le ferroviaire. A ce sujet, nous suggérons d'imposer, lorsque cela est possible, une évacuation par rail des matériaux d'excavation générés par le creusement des tunnels et la construction des hubs.

P. 12: Il est mentionné qu'un besoin de coordination n'existe que pour l'aéroport de Zürich. Toutefois, l'aéroport de Genève sera vraisemblablement également touché à un stade ultérieur et un embranchement à l'aéroport de Genève sera pertinent selon les études que nous avons menées. De ce fait, il nous paraît nécessaire de mentionner le besoin de coordination avec les infrastructures aéronautiques en général et avec l'aéroport international de Genève en particulier, ceci pour approvisionner l'aéroport et réceptionner/envoyer le fret aérien y transitant.

p. 17 : Il est mentionné à juste titre qu'une installation souterraine de transports de marchandises va générer, dans sa phase de réalisation, des volumes considérables de matériaux d'excavation. A ce titre, nous tenons à signaler que le canton de Genève va rencontrer des difficultés à pouvoir stocker ces matériaux dans son territoire, tout autant en raison de son exigüité que des nombreuses autres activités qui nécessiteront de l'excavation (construction de logements, infrastructures de transports, plantations, etc.).

**Avez-vous d'autres remarques concernant le SUG?**

Non.